

SEANCE DU 29 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf août à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mmes BELLOT - BOFFELI - BOSSIS - CHATELIER - MM VILLENEUVE - GAUTIER - ANNEREAU - ARCHAT - BERTET - LEBLOIS.

Pouvoirs : M. MOURLOT à M. ANNEREAU
M. HERAUD à M. VILLENEUVE

Absente : Mme CHATEAU

Secrétaire de séance : Mme BOSSIS

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 01 JUILLET 2016**

Le compte rendu de la réunion du 01 Juillet 2016 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **Décision Modificative n° 1 BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur d'article a été constatée par la Trésorerie sur l'année 2015.

Il s'agissait d'une subvention du Syndicat d'Electrification du Blayais, non amortissable, imputée sur un article correspondant à une subvention amortissable.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à valider l'ouverture de crédits au compte 1328 et de les supprimer au compte 1318 afin de régulariser la comptabilité de la commune.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	13	Compte 1318	- 17 000
----------	----	-------------	----------

Recettes

Chapitre	13	Compte 1328	+ 17 000
----------	----	-------------	----------

- **Participation au Syndicat du Moron pour 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2014-11-01 approuvant le retrait des communes de SAINT PAUL - CARTELEGUE - CAMPUGNAN du SGBV du Moron et du Blayais.

Le SGBV du Moron et du Blayais avait pris acte de leurs décisions, en délibérant favorablement ; Saint Paul était membre jusqu'à la date de l'arrêté préfectoral du 08 Avril 2014.

Toutefois, une cotisation de 6163 € est demandée pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à proratiser cette participation à la durée de l'adhésion (98 jours) soit environ ¼ de la cotisation annuelle. (1654€)

- **Local de la Poste**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le local de l'ancienne poste est vacant.

Ce bâtiment ne peut plus recevoir de public en l'état ; le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la vente de ce bâtiment et à négocier au mieux son prix de vente.

- **Approbation du Rapport Annuel Prix et Qualité du Service public de l'assainissement non collectif SPANC et du Rapport annuel du système d'assainissement collectif.**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour 2015.

De même, Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel du système d'assainissement collectif pour 2015.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces rapports. Ces documents sont consultables en mairie.

- **Création d'un emploi à 32h hebdomadaires au tableau des effectifs**

Vu départ à la retraite de Madame Marie Pierre Leblois et l'arrêté de nomination de Madame Nathalie Lauzel pour assurer son remplacement au 1^{er} août 2016 ;

Considérant la nécessité de service et les besoins de la collectivité, le Conseil Municipal décide de créer un poste pour une durée hebdomadaire de travail de 32h sur le poste de secrétaire de mairie.

- **STEP : Déclaration de rejet**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'arrêté préfectoral de déclaration de rejet des eaux de la STEP. Cet arrêté prévoit l'aménagement d'une noue végétalisée et la création de 2 piézomètres de suivi de la nappe.

Afin de permettre la réalisation de ces aménagements, la Commune devra acquérir la parcelle B2932 jouxtant la Station.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder aux démarches pour l'achat du-dit terrain. (1000€ pour 22a 81ca)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire

- à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition du terrain cadastré B2932 ;
- à consulter plusieurs Maîtres d'Œuvre pour la réalisation de cette noue ;
- à passer les marchés de Maître d'œuvre et marchés à procédure adaptée pour les travaux ;

- à solliciter des subventions et notamment auprès du Conseil Départemental ainsi qu'auprès de l'Agence de l'Eau.

- **DETR : Plan de financement Travaux « Les Davids »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DETR n'avait pas été attribuée à la commune au printemps 2016. Une seconde commission se tiendra à l'automne, un nouveau dossier a donc été déposé, nécessitant un nouveau plan de financement pour l'aménagement de la voirie des Davids dans le cadre de la CAB.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire dans le cadre de la demande de DETR.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal de l'ensemble des travaux réalisés sur la Commune :

L'aménagement du village « Les Davids » se poursuit dans le respect des dates du calendrier prévisionnel.

Dans l'école maternelle, des Toilettes ont été installées.

Un rideau a été posé sur le vélux dans le dortoir ; la moquette y a été remplacée par un revêtement plastique.

La toiture du préau a été réparée.

- Garderie – Cantine

Les emplois du temps des agents ont été revus afin de s'adapter au mieux au fonctionnement des services proposés par la Commune.

Madame Lasserre intègre l'équipe à raison de 4h30 hebdomadaires. Elle assurera notamment la garderie les mercredis matins.

- Groupama reprend la gestion du dossier de l'agent Mylène BOUINOT au titre du Congé Longue Maladie.

- « Scènes d'été »

La manifestation aura lieu le vendredi 16 septembre à 20h30 dans la cour de l'école élémentaire.

- Déchetterie

Le SMICVAL souhaite se porter acquéreur du chemin rural longeant la déchetterie. L'aliénation de ce chemin implique la mise en place d'une enquête publique. Elle sera ouverte du 26 septembre 2016 au 10 octobre 2016, menée par M. CHARLES, commissaire enquêteur. La commune fera appel à un géomètre afin de borner le terrain.

- Un viticulteur a planté des vignes en bordure d'un chemin rural sans respecter les limites règlementaires. Un courrier a été rédigé par Monsieur le Maire afin que le nécessaire soit fait par le propriétaire.

- Epicerie : après l'achat du bâtiment, les travaux avancent. Une réouverture est envisagée en fin d'année.
- Dissolution du Club de Tennis de Saint Paul, les comptes ont été clôturés, 1780€ seront transférés sur le budget de la commune.
- Les prochaines séances de Conseil Municipal se tiendront les Mardis à 19h.

La séance a été levée à 20h45

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le Mardi 11 Octobre 2016 à 19h.